

# Mesures entre le 11 mai et le 2 juin 2020

(Éventuellement le 27 mai si de nouvelles indications  
sont données par le gouvernement)

8 mai 2020

## Une pastorale qui se poursuit ou qui reprend...

- **Il nous faut “profiter” de ce mois de mai pour nous préparer à la Pentecôte** (rôle de l'Esprit-Saint, son action dans nos vies, le discernement...), **la place de Marie** (chapelet, sa place dans nos vies, la prière mariale...), **la Vie éternelle** (Ascension, le Ciel, la sainteté, les fins dernières...). Cela peut se faire par des petits enseignements (vidéo, textes envoyés...) mais aussi dans des temps de prière organisés à distance, des intentions partagées, des prières personnelles proposées...
  - **Après le 11 mai, les cultes publics ne sont toujours pas autorisés [décret du 23 mars], et il n'y a pas de rassemblements de plus de 10 personnes possibles [hors funérailles], tant dans un lieu public que privé.** Les mesures sanitaires doivent alors être respectées : distanciations (au moins un mètre dans toutes les directions, mesures barrières...), masques préférables. Sachons que notre responsabilité personnelle est engagée dans les différentes rencontres ou dans les lieux de cultes (on peut transmettre un virus sans savoir qu'on le porte, nous ou un autre des participants).
  - **Il nous faut favoriser le bâtiment église comme lieu habituel de la prière et de la rencontre avec Dieu.** Aménagements à envisager après le 11 mai :
    - laisser l'église ouverte à des heures régulières précisées à l'entrée ;
    - prévoir le marquage des places non disponibles ou installer les sièges d'une façon autre afin que les distances réglementaires soient respectées (au moins 1m autour de chaque personne, enfants compris) ;
    - bloquer les portes pour qu'elles restent ouvertes et que l'on ne touche pas les poignées ;
    - ne pas remplir les bénitiers.
    - si cela est envisageable, prévoir une entrée et une sortie distinctes et fléchées ;
- L'église paroissiale est certainement “plus sûre” qu'une maison particulière où il sera plus difficile de garder les distances. On peut y organiser des temps d'adoration (plutôt longs pour qu'il n'y ait pas de regroupements), ou la laisser disponible pour la prière personnelle... Les maisons particulières restent un lieu privilégié pour la prière familiale.
- **Pour les célébrations Eucharistiques, on s'abstiendra pour le moment de les célébrer avec des fidèles (même 9 personnes) dans les lieux de cultes publics, selon la demande du Gouvernement.** On gardera donc le format en cours avant le 11 mai, au plus tard jusqu'au 2 juin (peut être le 29 mai selon les discussions prévues entre la CEF et le Gouvernement).

- **Concernant la communion sacramentelle** on agira avec discernement [*pour toute question particulière, voir le vicaire général ou l'évêque*]. On évitera, sauf cas particulier (*malades, mourants, personnes handicapées...*) la communion hors de la célébration. On restera avec les mesures précisées ci-dessus ; pour la distribution de la communion, on se lavera au gel avant et après, on gardera de préférence un masque et on ne la donnera que dans la main bien tendue (*sans la toucher lorsque l'on y dépose l'hostie*), on ne dira pas "le corps du Christ" et on ne répondra pas "Amen" (*afin d'éviter les postillons*). Éviter d'engendrer des groupes de "privilegiés" qui pourraient recevoir la communion et les autres non. La communion spirituelle reste toujours possible mais à bien expliquer [Cf. Saint Thomas d'Aquin : « *dans la communion de désir, tout se passe "comme si on l'avait reçu"* ; *"Comme l'autre communion, c'est-à-dire la communion à l'hostie, la communion de désir soutient, fortifie, répare et réjouit "* »].
- **C'est un bon temps pour se confesser...** La confession est toujours possible (*mesure de protection et de distance réelle, tout en préservant la confidentialité*) ; on veillera à garder un masque ou à prévoir un écran en plexiglas. Ne serait-ce pas l'occasion de faire redécouvrir vraiment ce sacrement ? [*Enseignements, propositions pratiques, horaires proposés, feuillets de préparation, ...*].
- **Retrouver l'église paroissiale comme lieu ordinaire des célébrations de funérailles** (avec 20 personnes maximales), même si l'Eucharistie lors de ces célébrations est encore reportée pour l'instant ; le bâtiment église est souvent plus sûr que le cimetière (distances plus faciles à tenir entre les personnes). Être attentif aux mesures barrières, un micro par utilisateur, on ne se transmet pas le goupillon...
- **Poursuivre les visites aux malades et la proposition du Sacrement des malades.** Garder toutes les mesures de protection et de prudence (*masque, coton-tige pour le sacrement des malades, gants...*). La visite (*même à distance*) peut être un vrai réconfort pour les personnes âgées, seules, handicapées, en situation de fragilité ou souffrantes. **La Pastorale de la santé ne doit pas s'arrêter.** Pour les EHPAD, un lien direct avec le directeur de l'établissement peut aider ; le Gouvernement est favorable à promouvoir l'accompagnement des personnes fragiles en fin de vie...
- **La catéchèse peut continuer.** À distance ou en groupe de moins de 10 (*10 avec l'adulte*). Avec toutes les mesures habituelles. Pareil pour **les groupes d'aumônerie** (*en étant spécialement vigilant sur les mesures barrières*).
- **Préparation sacrements (mariage, baptême...)** : cela est possible (*rassemblements max de 10 + distances de sécurité*). Ne pas hésiter à continuer le lien avec les futurs mariés, même si la célébration est repoussée [*le kit préparation mariage est là pour vous aider*]. Les Services diocésains sont aussi là pour accompagner et aider.
- **Lectio Divina** : pourquoi ne pas initier des groupes de travail (Skype, ou à moins de 10) pour travailler un texte biblique, les mesures barrières étant sauves. De multiples sites internet peuvent nous aider.